



## Déclaration préalable de l'UNSA Education au CDEN du 3 septembre 2010

Pour le SE-Unsa et l'UNSA-Éducation, la rentrée 2010 se déroule dans un climat sombre et pesant. Touchés dans l'exercice quotidien de notre métier, attaqués sur le domaine des retraites, et heurtés dans nos convictions citoyennes, le moral de notre profession est en berne.

Monsieur le préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, notre gouvernement use et abuse de ce que nous pourrions qualifier de politique du rabot.

Celle qui ne vise qu'à supprimer des postes de fonctionnaires, amputer les salariés de leur retraite et mettre à mal l'école de la Nation. C'est la raison pour laquelle de nombreux salariés diront leur mécontentement dans la rue les jours prochains.

Les ajustements de carte scolaire à l'ordre du jour vont sans doute semer le désarroi avec leur lot de mauvaises nouvelles dans les écoles. Nous en profitons pour vous signaler que pour la première fois dans ce département, les organisations syndicales ne disposent pas de documents préparatoires à cette séance. Prendrions-nous des risques en affirmant que notre département anticipe et amplifie les restrictions budgétaires et qu'en cela vous participeriez à ce coup de rabot ? À vous de nous démontrer le contraire.

Dans notre département, le taux d'encadrement en maternelle est laminé à chaque rentrée. Les effectifs de certaines structures (ceux dont les échos sont remontés dans la presse de ce jour comme ceux qui vous sont rappelés par les organisations des personnels) imposent un traitement favorable.

Le SE-UNSA ne se contentera pas d'explications sur le « juste » effort que chaque ministère doit fournir en cette période. La crise n'est pas générale, soyez-en persuadé. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Cette rentrée voit surgir un autre sentiment dans nos écoles : la honte. C'est le mot qui revient le plus souvent dans les propos de nos collègues quand ils ont appris le sort et le traitement infligés aux EVS. Les directrices et directeurs, les enseignants des écoles vont devoir travailler pour un employeur capable de cette indignité. La fracture est réelle, ne la sous-estimez pas. Ces emplois, des contrats aidés mal rémunérés s'adressant à des personnes souvent fragilisées, permettent d'apporter un peu d'aide pour les tâches administratives. À la rentrée, au moment où leur présence est la plus indispensable, de nombreux contrats sont remis en cause dans notre département et les missions des EVS se trouvent modifiées.

Faut-il rappeler que c'est le SE-UNSA qui a signé le protocole de 2006 sur la direction d'école ? Dans ce texte, nous avons entr'autres fait reconnaître la nécessité d'une aide administrative. La réponse des contrats aidés doit évoluer vers la création d'un nouveau métier, telle est notre revendication. Qui assurera ce que le ministre a signé ? Si la réponse est personne, soyez certain d'une réaction aussi radicale que déterminée.

Nous sommes d'abord touchés dans l'exercice de notre métier. Les écoles maternelles et élémentaires ont été fortement déstabilisées par les réformes Darcos qui perdurent sans faire l'objet d'aucun bilan. Le SE-Unsa demande que les programmes 2008 soient revus, que les deux années d'aide-personnalisée soient analysées et qu'on en tire les conclusions, que le dispositif des évaluations nationales retrouve une cohérence au service des élèves.

Cette mise en panne pédagogique se double d'une mise en panne mécanique par les retraits massifs d'emplois surchargeant les classes et asphyxiant les RASED. Le SE-Unsa réclame l'abandon du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Ce même dogme qui, soutenu pour l'occasion par les opposants à la pédagogie et sous couvert de maîtrise, a conduit à abattre les IUFM. Le SE-Unsa affirme qu'enseigner de la maternelle au lycée est un métier qui s'apprend. Les enseignants sont des professionnels qui doivent être formés et reconnus.

Dans la pratique quotidienne de leurs missions, de plus en plus d'enseignants se retrouvent confrontés à de nombreux problèmes. L'aide aux élèves en situation de handicap et la charge afférente à la direction d'école sont actuellement les plus épineux de ceux-ci.

Par ailleurs, depuis la loi de 2005, l'école se doit d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tout enfant présentant une situation de handicap et le SE-UNSA s'en félicite. Le nombre d'enfants concernés a considérablement augmenté ces 3 dernières années. De plus, hélas, de nombreux rased ont disparu récemment, d'autres restent incomplets pour diverses raisons. Les structures d'accueil autant que les personnels spécialisés ou les AVS manquent cruellement.

À ce jour, par exemple, nombre d'enfants ne peuvent bénéficier d'une orientation en clis ou en UPI par manque de place. L'intégration dans les classes dites « normales » ne peut constituer une réponse appropriée tant pour les élèves que pour les personnels et ce ne sont pas les rustines « aide personnalisée » et « stages de remise à niveau » qui pourront apporter des solutions efficaces.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le problème de la scolarisation en maternelle. À ce jour, dans certaines structures, les capacités d'accueil « théoriques » sont dépassées. Le nombre d'enfants scolarisables à 3 ans a considérablement augmenté alors que les classes sont déjà surchargées. L'accueil des 2 ans se voit remis en cause.

Tout cela, Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie dresse un portrait assez sombre de l'état du système éducatif public dans notre département. Nous espérons que vous pourrez, dans la nécessaire concertation et eu égard aux moyens qui vous sont octroyés l'améliorer autant que faire se peut. Sachez que l'UNSA-Education et le Syndicat des Enseignants apportera sa contribution à ce chantier.